



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE ARDEX S 1-K

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ARDEX S 1-K  
No du produit 57169, 57176

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Primaire.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ARDEX GmbH  
Friedrich-Ebert-Strasse 45  
D 58453 Witten-Annen  
Tel.: 0049 (0)2302/664-0  
Fax: 0049 (0)2302/664-355  
E-Mail: sicherheitsdatenblatt@ardex.de  
Personne À Contacter M. Matthey, Dept. QSU

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 761 / 19 240 (Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg, D)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE)

Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

Conseils De Prudence

P102  
P501

Conserver hors de la portée des enfants.  
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.  
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale.  
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.  
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation internationale.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH 208: Contient de la: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3 : 1). Peut déclencher une réaction allergique

#### 2.3. Autres dangers

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### **4.1. Description des premiers secours**

Informations générales

Aucunes recommandations.

Inhalation

Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil.

Consulter un médecin si l'irritation persiste. Ne pas se frotter les yeux.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser le dioxyde de carbone ou la poudre.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

Un feu ou une haute température créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Pas connu.

Risques particuliers

Aucunes données disponibles.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants de protection, et, en cas de risque d'éclaboussures, également des lunettes de protection/masque facial. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber les déversements à l'aide de granulés, de sciure de bois, de chiffons ou similaires. Empêcher le déversement de grandes quantités dans l'égout. Ne pas laisser les effluents contaminer les bassins et réseaux d'eau.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans le récipient original. Garder debout. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation.

Critères De Stockage

Entreposage non spécifié.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Sans objet

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas requise.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants en nitrile sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité et un masque facial en cas de risque d'éclaboussures.

Mesures d'hygiène

Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Couleurs diverses.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Émulsionnable dans l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	100° C
Point de fusion (°C)	0° C
Densité relative	1 -1.1 g/cm <sup>3</sup>
Densité Volumique	Non applicable.
Densité de vapeur (air=1)	Non disponible.
Pression de vapeur	2, 3 kPa 20° C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Facteur D'Évaporation	Non disponible.
Valeur pH, Solution Concentrée	5 - 8.5
Viscosité	100 - 3000 mPas

Solubilité (G/100G H<sub>2</sub>O@20°C)

Non disponible.

Température de décomposition (°C)

Non disponible.

Seuil D'Odeur, Bas

Sans objet

Seuil D'Odeur, Haut

Sans objet

Point d'éclair (°C)

Non applicable.

Température d'auto-inflammation (°C)

Non applicable.

Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)

Non applicable.

Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)

Non applicable.

Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)

Non applicable.

Propriétés explosives

Non applicable.

Autre inflammabilité

Non applicable.

Propriétés comburantes

Non applicable.

## **9.2. Autres informations**

Taille Des Particules (Micron)

Sans objet

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1. Réactivité**

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

### **10.2. Stabilité chimique**

Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Non applicable.

### **10.4. Conditions à éviter**

Éviter le gel. Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières À Éviter

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucuns produits de décomposition dangereuse.

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

> 2000 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

Non disponible.

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Aucune irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation respiratoire

Non applicable.

Sensibilisation cutanée

Non applicable.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Génotoxicité - In Vitro

Non applicable.

Cancérogénicité:

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Toxicité pour la reproduction:

Toxicité pour la reproduction - Fertilité

Non applicable.

Toxicité pour la reproduction - Développement

Non applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

STOT - Une seule exposition

Non applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

STOT - Expositions répétées

Non applicable.

Inhalation

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Ingestion

Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

Contact avec la peau

Ne pas un sensibilisateur de la peau.

Contact avec les yeux

Irritation, brûlure, larmolement, vision floue après éclaboussure du liquide.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures > 100 mg/l *Onchorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE50 48 heures > 100 mg/l *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CE50 72 heures > 100 mg/l *Scenedesmus subspicatus*

Toxicité aiguë - Micro-organismes

EC20 30 min > 100 mg/l Boue activée

Toxicité aiguë - Organismes terrestres

Non applicable.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

On ne s'attend pas à ce que le produit soit biodégradable.

Biodégradation

L'eau Dégradation (> 70%)



# ARDEX S 1-K

Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Émise Par	Herr Matthey, Abt. QSU Manager für Sicherheit, Gesundheitsschutz und Umwelt
Date de révision	17/06/2015
Révision	8
Remplace la date	17/04/2015

#### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.